Abonnement Annuel

Tarification P.D.E.

Le Plan Mobilité (Ex : Plan de Déplacement Entreprise ou P.D.E.) est un ensemble de mesures visant à faciliter les déplacements liés aux activiités professionnelles.
Favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, la mise en œuvre d'un Plan Mobilité répond à une logique de développement durable. Les bénéfices sont à la fois d'ordre environnemental, social et économique.

Hérault Transport propose une réduction tarifaire sur ses abonnements pour les entreprises s'impliquant dans un dispositif Plan Mobilité.

L'abonnement Annuel Hérault Transport est proposé en tarification P.D.E. aux salariés et aux agents des collectivités et entreprises s'impliquant dans un dispositif de Plan Mobilité.
L'abonnement Annuel permet la libre circulation sur tout le réseau liO Hérault Transport, Transp'Or (de Pays de l'Or Agglomération), beeMob (de Béziers Méditerranée), S.A.M. (de Sète Agglopôle Mobilité), Réseau du Pays de Lunel et TaM* bus et tramway (de Montpellier Méditerranée Métropole).
* hors parking et vélo

La tarification P.D.E.

Hérault Transport propose une tarification annuelle spécifique P.D.E.

432 € / 1 an de transport illimité

Ce tarif n'intègre pas la participation de l'employeur soit 50% minimum.

Paiement

2 modes de paiement sont proposés :
- 1 paiement comptant
- 10 versements sous forme de prélèvement mensuel automatique soit 10 X 43,20 €

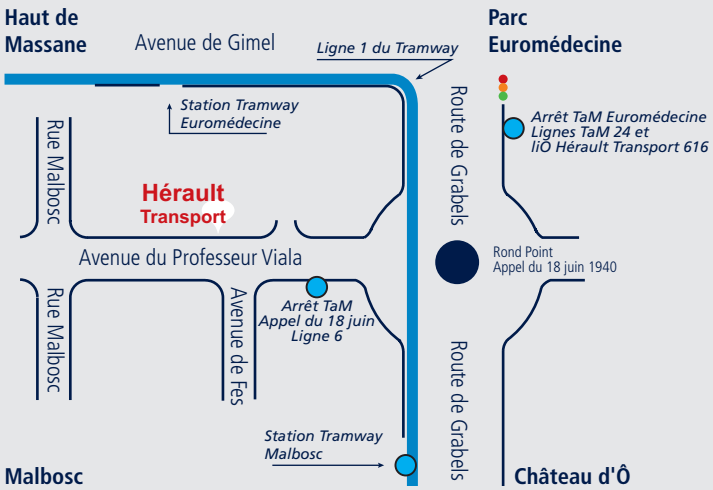

Inscription

Un modèle d'attestation d'inscription «tarification annuelle PDE» sera adressé aux entreprises signataires d'un accord de partenariat «Entreprise / Hérault Transport».

Les salariés / agents souhaitant souscrire un abonnement adresseront leur demande à la Régie de Recettes du SMTCH en joignant à leur dossier :
- l'attestation tarification annuelle nominative, validée par leur employeur,
- le formulaire d'abonnement dument rempli avec choix d'abonnement annuel PDE formule 7 ou 8,
- une photo d'identité,
- leur règlement par chèque si ce mode de paiement est retenu (paiement espèces ou CB possible dans nos locaux)
- ou un RIB, RIP ou RICE et une autorisation de prélèvement pour un règlement par prélèvement mensuel.

En savoir plus sur www.herault-transport.fr

Retrait de votre titre

Vous pouvez opter pour un retrait en agence ou pour une réception à domicile par envoi postal.

Horaires accueil du public

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00

Renseignements

Écrire à regie@herault-transport.fr

Hérault Transport

148 avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine 2 - CS34303
34193 Montpellier cedex 5
Tél : 04 34 888 999